

PAR COURRIEL

Québec,

Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Leader parlementaire du gouvernement  
Cabinet du leader du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
1035, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 1<sup>er</sup> octobre 2025, le député de Rosemont déposait une pétition adressée à l'Assemblée nationale demandant :

- l'arrêt immédiat des travaux d'implantation ou d'amélioration du logiciel DCI Ariane en radiologie à Granby par le CIUSSS de l'Estrie;
- la remise en service du logiciel expert MediRad dans le département de radiologie de l'Hôpital de Granby dans les plus brefs délais;
- le maintien en service du logiciel MediRad dans le département de radiologie de l'Hôpital de Brome-Missisquoi-Perkins.

Le projet de déploiement du DCI Ariane dans le réseau local de services de la Haute-Yamaska s'inscrit dans une démarche organisationnelle visant à moderniser et harmoniser les systèmes d'information cliniques sur le territoire, conformément aux orientations du ministère de la Santé et des Services sociaux et aux règles du *Plan de gestion des ressources informationnelles*. Ce choix a été confirmé en avril 2024 avec le sous-ministre adjoint, en tenant compte des investissements réalisés et des risques liés à la désuétude des systèmes antérieurs.

La version de MediRad alors en place était désuète et nécessitait un rehaussement immédiat. Une telle mise à niveau aurait engendré des coûts significatifs, tant financiers qu'organisationnels (formation et gestion du changement), tout en isolant les sites de la Haute-Yamaska et de La Pommeraie des autres centres hospitaliers du territoire. Après une analyse effectuée par l'établissement, la solution DCI Ariane a été retenue, puisqu'elle était déjà accessible via un contrat antérieurement signé.

...2

Depuis février 2025, le volet imagerie du DCI Ariane est en place. Plusieurs actions ont été mises en place pour soutenir les équipes cliniques et les radiologues : rencontres régulières, démonstrations, suivis hebdomadaires et visites Gemba sur le terrain. Ces mesures ont permis des gains concrets en sécurité et en efficacité : élimination des requêtes papier, réception électronique des ordonnances, harmonisation des unités de mesure. Un plan d'action a également permis de rétablir la productivité antérieure, notamment grâce à l'ajout de personnel et au transfert d'examens.

Des améliorations continues sont apportées au DCI Ariane selon les suggestions des utilisateurs. Toutefois, certaines limitations subsistent et les équipes médicales expriment le souhait de revenir à l'ancien système. Un tel retour n'est néanmoins, pas envisageable : l'infrastructure de MediRad est désuète, sans plan de relève technologique, et ne permet pas d'assurer un environnement sécuritaire ni durable.

Entre le 25 juillet et le 1<sup>er</sup> septembre 2025, la majorité des modifications apportées au DCI Ariane découlent des demandes des équipes cliniques, recueillies lors de visites terrain et de rencontres hebdomadaires. Plusieurs secteurs utilisent désormais l'ordonnance électronique, éliminant les requêtes papier et améliorant le service à la population.

Les prochaines étapes consistent à poursuivre les optimisations du DCI Ariane, en collaboration étroite avec les équipes cliniques, et à maintenir une communication constante et transparente avec les équipes concernées. Le retour vers MediRad n'est pas retenu, afin de préserver les gains réalisés et la sécurité des opérations.

Nous demeurons engagés à assurer la qualité et la sécurité des soins, tout en poursuivant l'amélioration continue de la plateforme DCI Ariane en concertation avec les équipes cliniques.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Christian Dubé

N/Réf. : 25-MS-03302